



Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale
agrée par le ministère
de l'Agriculture

155, avenue Jean-Jaurès - 93535 Aubervilliers cedex

Tél. 0033 (0)1 49 37 54 00 - Fax 0033 (0)1 49 37 01 20

Reconnue d'utilité publique

Fax Lof 0033 (0)1 49 37 28 50 - Web. www.scc.asso.fr

Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à la Protection des Troupeaux

C.S.A.P.T.

Janvier 2009

Introduction:

Cet examen a pour but de mettre en valeur les aptitudes à la protection des troupeaux ainsi que la sociabilité et l'équilibre psychologique des chiens de protection.

Il permet de mettre en évidence les qualités physiques et caractérielles que nous recherchons, ainsi que les aptitudes à la protection et les défauts que nous considérons rédhibitoires ; il permet de sélectionner des animaux aux aptitudes certaines afin de les utiliser comme reproducteurs et d'écartier de la sélection tous les chiens présentant un caractère trop agressif.

Conditions générales :

Il est ouvert aux chiens de protection, âgés de 12 mois au minimum, sans limite supérieure.

Peuvent se présenter au CSAPT, les chiens de races, inscrits ou pouvant l'être à un livre des origines reconnu par la FCI (LOF pour la France), mais identifiés (tatouage ou transpondeur). Il est possible de tester des chiens avant 12 mois, afin de conseiller les bergers et de les orienter dans l'éducation.

Ne seront pas admis à se présenter : les chiens atteints de cryptorchidie, les chiens dangereux ou agressifs, les chiens atteints de maladies contagieuses ou en trop mauvais état physique.

Organisation :

Nous pratiqueront deux type d'examen, un pour le chien citadin, et un autre pour le ou les chiens en milieu pastoral

Le 1^{er} examen concerne les chiens vivant en milieu familial. Il peut se dérouler lors d'un CANT ou être organisé en collaboration, lors de journées pastorales mises en place à l'initiative des clubs de races, de groupements d'éleveurs, ou autres organismes reconnus. Elle est destinée à observer la sociabilité des chiens et leur équilibre psychologique y compris envers les animaux.

Les organisateurs devront mettre à disposition un troupeau de 15 à 20 brebis de préférence non gravides (vides), en bon état sanitaire et habituées aux chiens, elles seront parquées dans un enclos de 15 m de diamètre. Cet enclos devra être réalisé avec des claies de contention ovines de 1m de haut minimum.

Le 2^{ème} concerne les chiens vivant en milieu pastoral, et se déroulera chez l'éleveur ou le berger, avec son troupeau (*minimum 50 animaux*); ou lors d'une visite en alpage, ou encore à l'occasion d'un regroupement pastoral. Cette partie permet d'évaluer les aptitudes à la « protection et la sociabilité » du chien qui doit avoir un minimum d'éducation (*rappel, marche en laisse...*). Il est très important qu'une discussion s'instaure entre l'utilisateur – (berger, éleveur...) et les examinateurs. Afin de mettre en évidence les éventuels points forts et faibles du chien, mettre en garde les propriétaires contre les éventuelles dérives (chiens fugeurs, risque pour les animaux...) mais également pour les conseiller.

Le Jury:

Les tests seront évalués par 2 examinateurs dont au moins un juge ou un expert confirmateur agréés par les 2 clubs, pour la France CBEI et RACP. Ils s'assureront que les formulaires d'examen sont correctement remplis.

Avant le début des tests, les examinateurs expliqueront, aux candidats le but de ces tests ainsi que le déroulement des épreuves.

Après chaque chien, les examinateurs feront un bref commentaire sur le comportement du chien examiné, à l'adresse du propriétaire.

Candidats

Pour le 1^{er} examen, le conducteur devra respecter l'heure de convocation, et se présenter au secrétariat dès son arrivée. Il devra se soumettre au contrôle sanitaire et y présenter les documents concernant le chien engagé. Le conducteur devra se plier aux souhaits de l'examineur et ne gêner en aucune manière le travail des autres candidats.

Présentation

A l'invitation des examinateurs, le propriétaire s'entretient avec ceux-ci au sujet du chien qu'il présente, de son cadre de vie, de son éducation actuelle ou à venir.

Epreuves:

Le 1^{er} examen ne peut se passer que sur ovins.

Le 2^{ème} examen ne peut se passer qu'avec le troupeau du chien (ovins, caprins, bovins...)

Il appartiendra aux clubs de races concernés de reconnaître la valeur de ces examens pour la cotation des géniteurs.

A) 1er examen : chien en milieu familial.

- a) sociabilité avec son maître
- b) sociabilité avec les humains
- c) sociabilité avec les congénères
- d) avec un humain en l'absence de son maître
- e) le rappel
- f) approche du troupeau
- g) sollicitations
- h) conclusions

B) 2ème examen : chien en milieu pastoral

Les tests sont toujours réalisés par 2 testeurs et le berger, qui par sécurité reste toujours à proximité, sans se faire repérer par le ou les chiens ainsi que du troupeau.

1-: Chien seul au troupeau :

- a) aisance au troupeau
- b) protection du troupeau, et sociabilité envers l'humain
 - approche d'un testeur
 - approche du 2^e testeur
 - sollicitation auditive
 - sollicitation visuelle
 - protection proche du troupeau
- c) réaction à un humain se déplaçant au pas de course.
- d) sociabilité envers les congénères
- e) relation avec le Berger
- f) réaction aux détonations
- g) examen morphologique

2- Plusieurs chiens au troupeau

- a) aisance au troupeau
- b) protection du troupeau, et sociabilité envers l'humain
 - approche de 2 testeurs
 - sollicitation auditive
 - sollicitation visuelle
 - protection proche du troupeau
- c) réaction à un humain se déplaçant au pas de course.
- d) sociabilité envers les congénères
- e) relation avec le berger
- f) réaction aux détonations
- g) conclusions